



LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

LES RÉUNIONS DU PRINTEMPS 2023

Quatre réunions fort instructives pour les militantes et militants du droit de vote des étrangers se sont tenues en avril et mai 2023.

La première, le 1^{er} avril à Amiens, a réuni une cinquantaine de personnes. Le président de l'ASECA, Christian Fabry, a présenté les résultats du dernier sondage sur le droit de vote des étrangers aux élections locales publiés dans le dernier numéro de *La Lettre de la citoyenneté*, distribuée aux participants. Salahiédine El Manouzi, de l'Association franco-marocaine les deux rives, a présenté les souhaits de la diaspora marocaine, la citoyenneté ici et là-bas. Pour le collectif J'y suis j'y vote, Mohamed Ben Saïd a fait le point sur les suites de la proposition de loi du député Sacha Houlié et annoncé la réunion prévue fin avril à l'Assemblée nationale. Clemens Hauser du réseau européen VRAR a fait le tour de la situation du droit de vote des étrangers au niveau international. Le concept de citoyenneté européenne a fait l'objet d'une présentation par Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherche au CNRS, et Tony Venables du réseau européen ECIT, suivie d'un échange avec la salle. Serge-Arno Klumper de l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) du Luxembourg devait nous parler de la situation dans son pays. Immobilisé après un accident, il n'a pu venir à Amiens. Nous publions page 2 une tribune ouverte de son association.

Le 26 avril, journée internationale du droit de vote pour toutes et tous, le collectif J'y suis j'y vote, avec l'aide du député Rodrigo Arenas, a organisé à l'Assemblée nationale une réunion dirigée par Mohamed Ben Saïd et Vincent Rebérioux. Une cinquantaine de participants en présentiel, dont beaucoup de représentants d'associations d'immigrés, et une dizaine en visioconférence ont suivi les exposés et participé au débat. Les députés étaient invités mais, en raison des vacances parlementaires, ils étaient, pour la plupart, partis dans leur circonscription en région. Seul Julien Bayou, député écologiste de Paris, a assisté à la réunion. Jean-Daniel Lévy, directeur du département politique opinion d'Harris Interactive a commenté les sondages sur le droit de vote des étrangers réalisés par son institut pour *La Lettre de la citoyenneté*. Paul Fisher, président d'European Britons, a présenté, en visioconférence, son association. Catherine Wihtol de Wenden est revenue sur les évolutions vers une immigration d'installation et les arguments en faveur du droit de vote des étrangers.

Ce même 26 avril, le réseau européen Voting Rights for All Residents (VRAR) célébrait en visioconférence, pour la troisième fois, la journée internationale du droit de vote pour toutes et tous. La réunion a été suivie par 90 personnes de 11 pays différents. Luicy Pedroza, professeure au centre d'études internationales de l'université de Mexico, a commenté

un de ses livres : *Y a-t-il une citoyenneté au-delà de la nationalité ?* Tara Klein, du collectif newyorkais Notre ville notre vote, et Ron Hayduk, de l'université de San Francisco, ont fait le point des avancées et de l'actualité des initiatives pour le droit de vote des étrangers à New York, Washington DC et dans six villes de Californie. Marta Romanskiv, artiste interdisciplinaire polonaise, a expliqué « les immigrés votent ! », un projet politique et artistique dans six villes polonaises. Clemens Hauser, coordonnateur du VRAR, a fait le point sur les maires, dont, en France, ceux de Grenoble et de Strasbourg, qui ont déjà signé l'appel européen pour le droit de vote des étrangers. Tony Venables, de l'ECIT, est revenu sur la proposition d'une feuille de route pour l'Europe.

Le 9 mai, se tenait une nouvelle réunion à l'Assemblée nationale avec pour intitulé « le droit de vote des étrangers aux élections municipales. Et si on en parlait ? » Rachida Kaaout, présidente du Haut-Commissariat des diasporas africaines, animait la réunion à laquelle participaient 45 personnes, en majorité originaires d'Afrique subsaharienne, et un député écologiste. Thomas Berteigne, directeur régional de France terre d'asile, a expliqué le fonctionnement d'alternotants, plate-forme d'échanges entre abstentionnistes et personnes n'ayant pas le droit de vote afin de donner leur voix à ceux qui n'en ont pas. Mireille Liliane Saki, présidente

(suite page 4)

LUXEMBOURG : 20 % DES ÉTRANGERS INSCRITS POUR LES PROCHAINES MUNICIPALES

Les inscriptions pour voter aux municipales de juin se sont closes en avril et 20 % des étrangers se sont inscrits. Rappelons que, contrairement aux étrangers, l'inscription sur les listes électorales est automatique pour les Luxembourgeois et qu'ils n'ont aucune démarche à effectuer. Le gouvernement a supprimé récemment la condition d'une durée de résidence d'au moins cinq ans dans le pays pour que les étrangers non communautaires puissent s'inscrire. Le résultat

est décevant, légèrement inférieur aux 23 % d'inscrits aux élections précédentes de 2017. Il y a beaucoup d'étrangers sur les listes des candidats des partis mais surtout sur celles des petits partis : plus de 20 % des candidats du Parti pirate et du parti d'extrême gauche Déi Lénk, mais moins de 10 % des candidats libéraux ou sociaux-chrétiens. Nous publions ci-dessous une tribune ouverte de l'ASTI qui regrette le manque d'information de la population intéressée.

Le vote des étrangers nous intéresse-t-il vraiment ? *Lettre ouverte*

Sans avoir à remplir de conditions supplémentaires, tous les résidents étrangers au Luxembourg peuvent voter aux prochaines élections communales s'ils se sont inscrits avant le 17 avril sur les listes électorales au bureau de la population de leur commune ou en ligne via myguichet.lu.

Les barrières de séjour ont été levées et les procédures administratives simplifiées, mais peu d'étrangers connaissent leur droit de vote aux élections communales !

De nombreuses communes ont envoyé une lettre d'information personnelle à leurs résidents étrangers – tant mieux ! Malheureusement et dans certains cas, ces lettres ont également été adressées à des personnes déjà enregistrées, ce qui a naturellement semé la confusion. En outre, un certain nombre d'étrangers qui se sont inscrits en ligne n'ont pas toujours reçu de leur commune la confirmation de leur inscription, ce qui accroît l'incertitude. Des multiplicateurs, dont certains représentent des communautés étrangères respectives, ont été formés pour inciter activement leurs compatriotes à s'inscrire. Pourquoi les enseignants du secondaire (enseignants des cours vie et société et histoire par exemple),

les fonctionnaires des communes et des administrations ou les élus communaux n'ont-ils pas aussi été formés en tant que multiplicateurs ? Pourquoi laisser essentiellement aux étrangers cette tâche, alors que cela nous concerne tous ? Avec un concept de formation élargi, le réseau de multiplicateurs volontaires et majoritairement étrangers aurait pu être renforcé par des centaines de Luxembourgeois.

Des centaines de bénévoles membres des commissions communales d'intégration ou d'associations issues de l'immigration, ainsi que les membres du Conseil national pour étrangers tentent, avec le soutien du ministère de la Famille et de l'Intégration, voire de leur commune, de gagner de nouveaux électeurs étrangers avec des stands d'information, lors de festivals ou de manifestations, au sein des cours de langue ou à d'autres occasions. Ils agissent souvent seuls, peu de représentants du monde politique semblent se sentir concernés. Quelques élus et partis s'engagent ouvertement dans la campagne d'inscription des étrangers aux élections communales mais l'engagement des politiques dans la campagne se limite, pour la grande majorité, à quelques apparitions et

discours symboliques devant des publics ciblés et déjà convaincus.

Face à la réalité démographique, nos politiques demeurent-ils convaincus de la légitimité de leur mandat ? Malheureusement aucun doute ne semble les effleurer.

Avec une moyenne nationale de 50 % de résidents étrangers dans les communes, la représentativité légitime des conseillers communaux issus des élections communales du 11 juin est en jeu, sans parler du manque flagrant de candidats étrangers ! Notre système démocratique ne peut fonctionner que si sa base électorale est représentative de l'ensemble de la population.

Des lettres envoyées aux étrangers résidents, des stands d'information, des clips vidéo et des dépliants ne suffisent pas ! On voit bien trop peu d'affiches dans les moyens de transport, bus, tramway, chemins de fer ; rien ou trop peu dans les salles de sport, les piscines, les centres culturels, les écoles et les maisons relais. Pratiquement aucune publicité pour s'inscrire à la radio, à la télévision ou sur les réseaux sociaux. De plus, les quelques affiches placardées et appelant à s'inscrire, avec des messages en luxembourgeois, sèment la confusion chez des Luxembourgeois non avertis, sont

La Lettre de la citoyenneté est publiée quatre fois par an par l'ASECA.

Contact : Licorne - tél. 03 22 72 93 19

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 11 rue Abbé-de-l'Épée - 80000 Amiens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 200 exemplaires.

Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique), Julien Lejeune, Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou ; ont participé à ce numéro : Mohamed Ben Said et Laura Zuccoli.

NOUVELLES D'EUROPE ET D'AILLEURS

peu, voire pas, compréhensibles pour les résidents étrangers visés et véhiculent un message brouillé et confus. Si nous avions communiqué aussi mal sur le Covid-19, les consignes n'auraient guère été entendues. Peut-être une campagne à grande échelle est-elle encore prévue jusqu'à la date butoir du 17 avril. Mais du fait des vacances de Pâques, le temps presse !

Les messages incitant à s'inscrire sur les listes électorales doivent être sans cesse répétés et visibles, à chaque coin de rue, dans chaque édifice public, à chaque occasion et par tous. Les campagnes d'inscription ne doivent pas uniquement avoir lieu au cours d'une année électorale, mais doivent être menées et adaptées en permanence. Elles font partie d'une politique d'accueil nationale active, visant à accueillir les nouveaux résidents étrangers et à les inciter à participer en les sensibilisant.

Il est évidemment possible que de nombreux étrangers ne soient pas intéressés par leur droit de vote, une tendance qu'on observe dans de nombreux pays démocratiques, particulièrement chez les jeunes.

Mais le nombre décevant d'étrangers inscrits conforte surtout ceux qui sont convaincus que les étrangers ne veulent de toute façon pas s'intégrer dans notre société. Bien que ce nombre ne constitue que le résultat prévisible et inévitable d'une politique qui s'est trop longtemps et trop peu intéressée aux questions du vivre-ensemble. La preuve en est le manque d'accents politiques sur ces questions dans les programmes électoraux et le peu de candidats étrangers pour les prochaines élections communales. Consciemment ou inconsciemment, nous faisons tout pour que le résultat soit exactement celui auquel nous sommes confrontés.

Au Luxembourg, où vivent près de 50 % de résidents étrangers, il faudrait donner un vrai coup de pouce à la participation des étrangers aux élections communales. Les Luxembourgeois sont inscrits d'office sur les listes électorales. Pourquoi ne pas inscrire automatiquement tous les nouveaux résidents étrangers, en leur signalant qu'il leur suffit de se désinscrire s'ils n'entendent pas participer au vote ? Une procédure simple qui nous rapprocherait de la démocratie à laquelle, il faut le souhaiter, nous aspirons.

ASTI asbl

Allemagne

Un réfugié syrien de 29 ans, Ryyan Alshebl, vient d'être élu maire avec 55 % des voix d'une commune de 2 500 habitants, Ostelsheim dans le Bade-Wurtemberg. D'origine druze, il a fui la Syrie en 2015 et obtenu rapidement la nationalité allemande. Il a considéré son élection comme « un signe de tolérance et d'ouverture au monde pour toute l'Allemagne ». Le site internet de Pierre-Yves Lambert signale qu'il n'est pas le premier maire d'origine non européenne en Allemagne, Ravindra Gujjula, médecin d'origine indienne, a été maire de 1993 à 2003 d'une commune d'un millier d'habitants, Altransberg dans le Brandebourg.

Australie – Nouvelle-Zélande

À l'occasion d'une visite en Australie du Premier ministre néo-zélandais, le Premier ministre australien Anthony Albanese a annoncé l'accès direct à la nationalité australienne pour les Néo-Zélandais résidant depuis au moins quatre ans dans le pays. Un enfant né en Australie d'un parent néo-zélandais établi dans le pays devient automatiquement australien. La réciproque existe pour les Australiens en Nouvelle-Zélande. Il y a 670 000 Néo-Zélandais résidant en Australie et 70 000 Australiens résidant en Nouvelle-Zélande.

Canada

Le conseil municipal de la ville de Whitehorse, 30 000 habitants, capitale du territoire du Yukon au nord-ouest du pays, a voté à l'unanimité la demande de permettre aux étrangers de voter aux élections municipales. Après Toronto, Montréal et Vancouver, c'est la quatrième ville canadienne à faire cette demande mais jusqu'à présent les instances provinciales ou fédérales n'y ont pas répondu favorablement.

Portugal

L'application de la loi de 2013 facilitant l'obtention de la nationalité

portugaise aux descendants des juifs expulsés du pays à la fin du XV^e siècle fait l'objet d'une enquête judiciaire. C'est notamment la communauté juive de Porto qui est suspectée. Elle doit apporter au ministère de la Justice portugais les preuves de descendance juive et il semble que, contrairement à ceux de Lisbonne, les rabbins de Porto aient manqué de rigueur dans l'octroi des certificats religieux : 70 577 certificats délivrés entre mars 2015 et avril 2020, contre 8 380 par la communauté israélite de Lisbonne. C'est surtout l'obtention rapide de la nationalité portugaise par plusieurs oligarques russes, dont Roman Abramovitch, déjà russe et israélien, qui a attiré l'attention des autorités. Un article de Raphaëlle Rérolle dans *Le Monde* du 28 février fait le point sur cette enquête.

Royaume-Uni

Humza Yousaf, d'origine indo-pakistanaise et de confession musulmane, a été élu le 27 mars chef de file du Parti national écossais puis Premier ministre par le Parlement écossais. Il a déclaré après sa victoire : « Nous devrions toujours célébrer les immigrés qui font tellement pour notre pays. »

Turquie

Au premier tour de l'élection présidentielle qui a vu la nette avance du président sortant Erdogan sur son adversaire de l'opposition, près de trois millions de Turcs de la diaspora ont pu voter. Comme lors des élections précédentes, dans les deux pays où ils sont les plus nombreux, l'Allemagne et la France, le président sortant a eu 65 % des voix. Il est par contre minoritaire au Royaume-Uni, en Scandinavie et dans les Balkans.

Site Internet de
La Lettre de la citoyenneté :
www.lettrede lacitoyennete.org

(suite de la page 1 - Les réunions...)

d'une association franco-ivoirienne, a témoigné de son expérience de conseillère municipale d'opposition à Sevran, dans la banlieue parisienne. Antoine-Joseph Assaf, philosophe, a parlé des difficultés des migrants et Catherine Wihtol de Wenden est revenue sur la notion de citoyenneté de résidence.

Grâce aux enregistrements de Saliha Ganame, des interventions des deux premières réunions ont été dif-

fusées sur Radio soleil. Des extraits des exposés sont publiés dans ce numéro et le seront dans les prochains numéros de la *Lettre*. Il a également été question du droit de vote des étrangers au cours des rencontres politiques de l'accueil qui se sont tenues à Strasbourg du 14 au 16 juin, il en sera question fin août au cours de l'université d'été des mouvements sociaux qui se tiendra à Bobigny, et à la Fête de l'Humanité en septembre.

L'Organisation pour une citoyenneté universelle (OCU)

L'OCU est une association qui a été créée en France en 2013. Il s'agit d'un collectif d'associations qui défend l'idée d'une citoyenneté universelle. Parmi les membres on trouve le CCFD, Emmaüs international, Amnesty international, le mouvement Utopia, la fondation Danielle Mitterrand...

L'OCU a pour buts la lutte contre les situations d'exclusion et la défense des droits des personnes à migrer et de la liberté de circulation.

Les projets s'inscrivent dans deux approches visant : à permettre un accès à la citoyenneté par le droit à l'installation, à la circulation ; à faire appel au droit national et international dans les pays. En 2016 il y a eu un plaidoyer pour un nouveau traitement des droits des migrants.

Un dialogue a été organisé avec différents gouvernements pour qu'ils reconnaissent le passeport de citoyenneté universelle. Son adoption implique que chacun, avec ce passeport symbolique, a un accès libre au territoire et aux droits des citoyens. Il existe une soixantaine de personnes référentes de ce projet à travers le monde.

En 2008 l'Équateur a inscrit le principe de « citoyenneté universelle » dans sa Constitution.

La citoyenneté de résidence permet aux migrants de revendiquer au niveau local, mais pas seulement, des dispositifs institutionnels. Par exemple en mettant en place des outils de participation à la vie citoyenne. C'est la citoyenneté qui est revendiquée alors par les migrants eux-mêmes.

Texte issu de l'intervention d'Hanaa Rahib, coordinatrice, lors de la réunion du 1^{er} avril sur la citoyenneté de résidence à Amiens

European Britons

[...] Plus de sept millions de détenteurs de passeports britanniques se sentent privés de leur identité. Incertains de leur statut d'expatrié ou d'immigrant, ils trouvent que la connexion¹ à leur patrie est devenue méconnaissable, voire hors de propos. La sensation d'avoir été abandonnés et isolés parmi la diaspora de Britanniques du monde entier s'avère la plus intense en Europe où une nouvelle communauté de citoyens britanniques européens était acquise à l'idée de citoyenneté européenne. Ceci n'existe plus. De plus le service consulaire a été réduit au point qu'il n'existe presque plus, les droits de voter à l'étranger sont éteints et les partis politiques ignorent totalement l'existence de cette communauté. La société civile et ses institutions en sont également ignorants. Résultat : un vide total.

La valeur de communautés expatriées comme ambassadrices non officielles qui puissent promouvoir l'engagement international semble avoir échappé à la conscience du régime.

Le village global est le nouvel ordre mondial ; les États-nations avec leurs citoyens ont cédé au paradigme où les gens sont intégrés et mobiles sur le plan géographique, et leurs enfants toujours connectés à l'internet. [...]

Notre but initial est d'établir un projet pilote de European Britons en France. Cette initiative continentale va exploiter la situation toxique qui est le résultat du Brexit, dans le but de réunir les Britanniques et les autres Européens ; elle profite des contributions sociétales notables des deux millions de Britanniques qui résident dans l'Union européenne. Elle vise également à alerter le gouvernement britannique sur ses obligations envers ses citoyens. Ce projet est ambitieux et complexe. [...]

Il s'agit de faire comprendre aux institutions les défis et leurs solutions potentielles, et en même temps d'alerter les citoyens du Royaume-Uni sur les conséquences d'une inactivité. La raison d'être de European Britons est de sensibiliser l'opinion publique et de favoriser le débat.

European Britons est une association basée en France qui vise à promouvoir (*to foster*) la communauté de *European Britons* tout en cherchant à identifier et résoudre les problèmes clés qui touchent la vie des Britanniques expatriés. La première phase concerne l'Europe (Union européenne ou non) dans l'objectif d'améliorer la protection et la sécurité de tous les détenteurs de passeports du Royaume-Uni expatriés, étayant ainsi une vie heureuse, stable et fructueuse où que ce soit.

Paul Fisher, président de European Britons

1. À noter : *Connexion* est le journal mensuel en anglais le plus acheté en France !

Pour vous abonner à
La Lettre
de la citoyenneté

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens

Abonnement pour
un an (4 numéros)

Individuels

30 euros

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

50 euros